

REPUBLIQUE FRANCAISEDEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
7	7	7

Date de la convocation
10 juin 2025

Date d'affichage

Objet
Mise en location de l'atelier mairie

Délibération 2025-010

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TAULIS**Envoyé en préfecture le 24/06/2025
Reçu en préfecture le 24/06/2025
Publié le
ID : 066-216602037-20250620-2025010-DE

Séance du : 20 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq

Et le vingt juin à 13h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Taulis, sous la présidence de Martine MAUGUIN, Maire.

Présents : Martine MAUGUIN, Romain CAYUELA, Gilberte COLL, Wilhelm HUBER

Absents : Hubert VAN DE WERVE

Absents excusés : Benoit ISSARTEL, Thierry CASASNOVAS,

Ayant donné procuration : Benoit ISSARTEL a donné procuration à Romain CAYUELA, Thierry CASASNOVAS a donné procuration à Martine MAUGUIN, Hubert VAN DE WERVE a donné procuration à Wilhelm HUBER

Monsieur Romain CAYUELA a été nommé secrétaire.

MISE EN LOCATION DE L'ATELIER MAIRIE

Madame le Maire explique à l'Assemblée que la commune est propriétaire d'un local situé Route du pont à Taulis de 21 m² qui servait d'atelier à l'agent technique. Depuis quelques temps, ce local n'est plus utilisé par l'agent qui se sert de l'atelier se trouvant au niveau du garage municipal à l'entrée du village.

Madame le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la mise en location de ce local et de fixer le montant du loyer.

Elle rappelle que la mise en location de ce local qui ne sert pas permettra d'assurer des recettes à la commune.

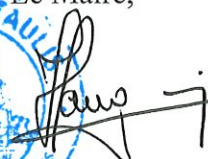
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE LOUER le local de 21 m² situé Route du Pont à Taulis
- DE FIXER le montant du loyer mensuel à 65 euros soit 780 euros par an comprenant les charges d'électricité.
- DE CHARGER Madame le Maire de signer tous documents concernant cette location.

POUR 5 : M. MAUGUIN
R. CAYUELA
G. COLL
B. ISSARTEL
T. CASASNOVAS

ABSTENTION 2 : W. HUBER
H. VAN DE WERVE

CONTRE 0

Le Maire,



Martine MAUGUIN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du